

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 63=83 (1917)

Heft: 52

Artikel: La Musique dans l'Armée suisse

Autor: Lauber, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-33645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Diese Zahlen zeigen, daß auch die Regie, gerade so wie die Kavallerie, darauf angewiesen ist, sich ihren Ersatz an Offiziers-Reitpferden im Ausland zu beschaffen.

Ich muß bemerken, daß sich unter den kleinern, gedrunghenen Exemplaren einige gut verwendbare Tiere befinden, die sich besonders für die Gebirgstruppen gut eignen, dagegen sind die oft hochbeinigen Erzeugnisse der Reitpferdezucht einfach nicht zu gebrauchen.

Als Präsident der Ankaufskommission mußte ich mir anlässlich der Vorführung der 3-jährigen Fohlen unserer Reitpferdezucht oft zurufen: „Landgraf bleibe hart“. Vom rein menschlichen Standpunkt aus kommt es den Vertretern des Staates oft sauer an, im Interesse der Armee Pferdezüchtern ihre Produkte zurückweisen zu müssen, welche sie hauptsächlich für den Staat als Abnehmer gezüchtet haben. Dies um so mehr, wenn er weiß, daß der betreffende Züchter nur schwer einen andern Käufer findet und zurückgewiesene Tiere in der eigenen Landwirtschaft nicht gebrauchen kann.

Auch die finanzielle Seite dieser Ankäufe muß ich noch kurz berühren. Da die Regie diese Tiere bis zum 5. Jahr, also zwei volle Jahre, behalten muß, bevor sie dieselben in den Dienst stellen darf, so kosten sie die Anstalt mehr wie z. B. ein punkto Qualität viel besseres, in Irland gekauft Jagd- und Dienstpferd.

Was kann die schweizerische Pferdezucht leisten?

Wir haben aus obigen Anführungen gesehen, daß wir durch die Benützung einer ganzen Musterkarte von Beschälern ausländischer Provenienz in züchterischer Beziehung in ein Chaos hineingeraten sind. Oberstleutnant Gräub sagte vor 10 Jahren mit Recht, daß wir auf dem besten Wege sind, eine Mops-Pinscher-Pudelrasse zu gründen.

Wir wissen, daß die Zucht des Reitpferdes sich infolge des teuren Bodens und der ungenügenden Aufzuchtverhältnisse nicht rentiert. Sie kommt auch für die Kavallerie und die Regie nicht in Betracht, weil die Zahl ihrer Produkte eine zu geringe ist.

Wir haben gesehen, daß die Kreuzung von Landesstuten mit Beschälern schwerer Schläge wenigstens für die Landwirtschaft brauchbare Tiere liefert, und daß diese Zucht rentabel ist. Wir wissen, daß wir in unserm veredelten Jurapferd ein ganz vortreffliches Pferd für die Landwirtschaft und für unsere Artillerie haben. Sollte man nun nicht meinen, daß der Moment gekommen ist, mit dem Probieren aufzuhören, und sollte nicht der Staat in erster Linie diejenige Zucht unterstützen, die der Landwirtschaft ein gutes Zugpferd und unserer Armee ein tüchtiges Artilleriepferd liefert? Ist letztere Tatsache nicht gerade heute in der Zeit der Artillerie - Vermehrung von größter Wichtigkeit? Meine Ansicht geht dahin: *Unterstützung mit allen Mitteln der Zucht des Jura- oder des ihm ähnlichen Pferdes*. So dienen wir der Landwirtschaft und stellen die Bespannung unserer Artillerie und anderer Militärfuhrwerke sicher. Ueberlassung der Zucht von Reitpferden den sich dafür interessierenden Kreisen, unter Ueberbindung der Kosten. Beschaffung von Reitpferden für die Kavallerie und für die Regie im Auslande. Natürlich wäre es ein idealer Zustand, wenn wir alle unsere Pferde, ob Dragoner oder Artillerist im Inland züchten

könnten, um uns so vom Ausland ganz frei zu machen. Da dies aber ein Ding der Unmöglichkeit ist, so wollen wir uns auf das beschränken, was wir können: *die Zucht eines Pferdes, das sich gleich gut eignet für unsere Landwirtschaft wie für unsere Artillerie*. Der derzeitige Direktor des eidgenössischen Hengsten- und Fohlendepots in Avenches, Herr Dr. Gisler, in dieser Sache um Ansichtsäußerung befragt, antwortet mir in einem Schreiben:

„Das einzige, was unserm Lande taugt, ist und bleibt unser Jurapferd, je nach der Gegend, bald etwas leichter oder etwas schwerer; nennen wir es auch Artilleriepferd. Dieses Tier ist frühreif und leistet in wirtschaftlicher als auch militärischer Beziehung die größten Dienste. Es wird nach meinem Dafürhalten allerdings nötig sein in nächster Zeit wieder etwas Blut in den Jura zu schicken. Eine Hauptaufgabe wird und muß es nun einmal sein, die Mischmaschzucht mit allem möglichen Zuchtmaterial, bei uns zu bekämpfen und einzig das Augenmerk zu richten auf *ein* Zuchtziel, es ist das unser einheimisches Pferd, das seine Proben bis anhin so gut bestanden hat.“

Die eidgenössische Pferdezuchtkommission hat das Wort.

La Musique dans l'Armée suisse.

Dans la grande machine représentant notre armée, il n'est pas, croyons nous, un seul rouage de son vaste mécanisme qui depuis 1914 n'ait prêté matière à révision, voire à transformations complètes.

Considérée comme petite roue motrice appelée à jouer un rôle utile dans la marche harmonieuse de cette grande machine, la musique ne devait pas échapper à cette révision. En effet, divers mouvements surgirent, ayant pour mobile de tirer un meilleur parti des fanfares durant les nombreuses périodes de service. Ces mouvements partirent de l'initiative de Commandants de divisions, de régiments ou de bataillons.

Quels ont été les motifs, quels furent les résultats de ces initiatives? Autant de questions intéressantes auxquelles nous voulons essayer d'apporter ici quelques éclaircissements.

Nous ne rechercherons pas si les méthodes d'instruction du „trompette“ d'avant 1914 étaient propres à amener celui-ci à jouer le rôle pour lequel il était désigné en temps de paix mondiale. Par contre nous pouvons affirmer que celles-ci étaient tout à fait insuffisantes dès l'instant où l'on se trouvait en présence de mois entiers de service consécutif. Et pourquoi cela? A ne toucher qu'au côté musical du sujet, il saute aux yeux qu'à elle seule la tâche du chef de fanfare prit une importance qu'elle n'avait pas auparavant. Conduire une fanfare en un cours de répétition de 13 jours au son de quelques marches d'ordonnance ou de „pas-redoublés“ connus, ou l'avoir à sa disposition pendant des mois, c'est deux! Dans le premier cas, un peu de routine, un peu d'aplomb suffisaient; dans le second, cela suppose un sous-officier ayant de réelles aptitudes musicales, un homme assez doué pour concevoir et mettre à exécution tout un plan de travail d'où sortira un progrès réel, croissant à chaque nouvelle relève. Si l'école des sous-officiers trompettes était à même de faire naître le maestro en herbe des fanfares de jadis, c'était trop lui demander que de former en 22 jours,

dont 16 de travail effectif, des chefs de musique aptes à instruire à longue échéance un groupe de 20 à 30 musiciens-amateurs. Qu'il y ait eu parmi les sous-officiers, des directeurs de fanfares civiles ayant assez de pratique pour déclancher certains résultats, cela est évident mais constitue pourtant l'exception.

Il ne faut donc pas s'étonner des critiques qui ne tardèrent pas à se faire jour dans le corps des officiers. Dans la majeure partie des cas, ces critiques aboutissaient aux mêmes constatations: Les fanfares jouaient, les fanfares serinaient, mais de progrès évidents pas de trace; c'était un vaste piétinement sur place, et cela tandis que l'instruction générale du soldat avançait à grands pas.

Avec le sens profond qu'il avait de l'équilibre nécessaire aux diverses parties de l'instruction d'une troupe, le regretté Commandant de la 2^{me} Division, Colonel de Loys, eut tôt fait de discerner la véritable situation. Il s'adressa à des musiciens capables de placer le problème sous l'angle militaire. Avec eux il étudia les voies et moyens d'apporter un remède et l'on sait que ses efforts furent couronnés de succès. Stimulés par son exemple ou poussés eux-mêmes par des convictions analogues, d'autres chefs de division, de régiment ou de bataillon travaillèrent dans le même sens. Une besogne sérieuse a été faite, des expériences ont été acquises et l'on peut d'ores et déjà en discerner les fruits. Quels sont-ils ou mieux encore, quels furent les procédés qui en assurèrent et l'éclosion et la maturité?

En principe, le rôle essentiel de la fanfare de bataillon est de servir d'entraîneur à la troupe. Or, pour être un bon entraîneur, il faut être entraîné soi-même! Voyons donc, si dès leur entrée au service, cet entraînement fut le mobile de l'instruction des „trompettes“. Que fit-on en réalité et que font encore nombre de fanfares, et cela après plus de trois ans de mobilisation? De l'école de soldat pour développer le troupier, du travail technique en position de repos pour former l'instrumentiste. Ces tâches menées à bien, les „trompettes“ sont mis en tête d'une colonne de marche et: en avant la musique! Hélas, dès les premières notes, les pas si bien exercés à l'école de soldat se raccourcissent, manquent d'ensemble, de cohésion et les notes si bien apprises durant les exercices techniques n'ont plus la même sonorité, la même vigueur. Quant à l'endurance de ce groupe d'entraîneurs, elle est illusoire, au bout d'un certain nombre de kilomètres la plupart des „trompettes“ n'arrivent à jouer qu'au prix de pénibles efforts. Pourquoi cela? La raison en est bien simple. Il ne suffit pas de savoir marcher, de savoir jouer, la grosse difficulté est de réaliser ces deux fonctions *simultanément*. Jouer *avec aisance* en marchant d'un pas bien allongé, bien réglé, voilà qui est difficile, voilà qui ne s'acquiert pas en marchant sans jouer ou en jouant sans marcher. Cela demande une sérieuse préparation et si l'on se place au point de vue des résultats purement militaires, l'on peut dire que seules les fanfares qui ont entrepris systématiquement cette préparation sont parvenues à résoudre la partie essentielle de leur tâche.

Citons presque textuellement le programme des exercices spéciaux mis en vigueur à cet effet dans les fanfares de la 2^{me} Division. Ces exercices ont pour but: „De mener de front l'instruction mili-

taire et l'éducation musicale. La discipline militaire doit se transformer en discipline musicale, c'est à dire en précision rythmique absolue. En pratiquant ces exercices soit individuellement, soit par groupe, soit par jeu entier et en exigeant: un bon départ, des pas bien allongés, un excellent alignement, une précision rythmique impeccable, une belle qualité de son, un ensemble parfait, le „trompette“ arrivera au maximum d'endurance dans le jeu en marche“.

C'est sur cette base qu'on travailla dans la 2^{me} Division et dans d'autres aussi. D'exercices très simples l'on passa à des combinaisons musicales plus développées, enfin aux marches prolongées et cela jusqu'à ce que le „trompette“ fût arrivé à régler „l'économie“ de sa fonction d'entraîneur.

Est-ce à dire qu'on ait tiré tout le parti possible de ce moyen d'instruction? Nous ne le croyons pas; cependant la plupart des chefs de fanfares comprirent qu'une perche de salut leur était tendue: Quelque chose de méthodique surgissait dans le cerveau de beaucoup d'entre-eux; les intelligents comprirent bien vite que l'effet accoustique d'un ensemble instrumental et partant, son degré de suggestion sur le soldat, ne dépendaient pas de sons émis continuellement à leur maximum d'intensité, mais au contraire d'une répartition logique de sons forts et de sons faibles se produisant dans leur mesure respective avec une précision méticuleuse. Soit dit en d'autres termes, ils saisirent la puissance du rythme sans lequel la musique n'est que vacarme, stérilité. Quand un chef de fanfare a saisi la valeur du rythme si facile à appliquer dans la vie militaire, il n'est plus bien éloigné de comprendre les lois élémentaires de l'expression musicale. Muni de ces connaissances, le chef des fanfares peut alors, avec des aptitudes souvent fort modestes, jouer un rôle utile, un *rôle de chef*. Former des chefs, telle fut la principale préoccupation des officiers-musiciens chargés d'orienter la musique dans l'armée dans la voie nouvelle ouverte aux fanfares ensuite de longues mobilisations et ce but ne saurait être poursuivi avec assez de soin et de vigueur.

Il va de soi qu'à l'essor militaire et technique des fanfares, devait correspondre un développement de l'esprit musical. Les marches d'ordonnance, conçues pour des périodes de service très courtes, devaient sombrer, n'étant plus assez substantielles pour captiver l'attention et des exécutants et des auditeurs. Un nouveau programme de marches fut élaboré et il est intéressant de connaître le motif qui fit adopter tel genre de marches plutôt que tel autre.

Chaque armée a son pas, son allure distinctive, allure appropriée au tempérament d'une nation, à la configuration du sol qu'elle habite. Chez nous, le pas est plutôt lourd, pesant, et ce n'est pas sans raison qu'on en a réglé l'allure à la moyenne de 116 pas de 0,80 cm à la minute. Or cette allure là, réclame en quelque sorte un morceau de musique qui porte en lui tous les éléments propres à déterminer la suggestion du pas de 116. Chose curieuse; la plupart des marches en cours avant 1914 et beaucoup de celles nées depuis, poussaient irrésistiblement à des mouvements plus rapides et cela tient à ce qu'elles s'inspirent du „pas-redoublé“ français créé pour des allures de 130 à 140. Un commandant a beau ordonner un pas tranquille, le chef de fanfare a beau brandir baguette ou

piston, „le naturel revient au galop“. C'est là, la raison primordiale qui fit rechercher un type de marche approprié à notre tempérament militaire et l'on peut bien dire que la mobilisation en fit naître un certain nombre alliant la caractéristique du rythme militaire à la beauté musicale.

Et puisque le mot de „beauté“ se présente, consacrons-lui quelques lignes.

Qui dit musique, dit art, et qui dit art, dit beauté. Ce n'était pas un luxe d'aller parler d'art aux „trompettes“ . . . nous voulons dire par là de *sain art populaire*. Pour en saisir et le sens et la beauté il faut l'avoir respiré et seule une certaine perfection d'exécution peut déterminer une impression d'art. C'est à la recherche de cette perfection que s'ingénierent certaines fanfares. Elle devait aboutir à la constatation qu'il y a manière et manière d'émettre le son d'un instrument de cuivre et que la beauté d'exécution dépendra en grande partie de la qualité de cette émission. Le programme des fanfares soumises à un contrôle véritable comprenait donc une part d'exercices de formation du son, appliquée individuellement ou collectivement. La poursuite méthodique de ce moyen de perfectionnement produisit les meilleurs résultats; elle éleva de plusieurs degrés le niveau musical des fanfares, haussant certaines exécutions au point de permettre l'adaptation des mots de beauté, d'art!

Nous aurions à parler encore des réformes suggérées par l'application systématique d'une méthode strictement adaptée à nos besoins militaires, mais il nous paraît inutile de nous faire le porte-voix de l'urgence de ces réformes. Elles ont pour la plupart été appliquées à titre d'essai dans certaines divisions et nous croyons savoir que le Chef d'armes de l'Infanterie en étudie déjà l'introduction définitive dans l'armée entière. *Il est à souhaiter que sa décision intervienne bientôt afin que celles des fanfares qui sont restées dans le marasme, puissent encore profiter de cette mobilisation forcée pour entrer dans la voie du progrès.* Il est surtout à espérer qu'une réforme générale de l'instruction pénètre à brève échéance dans les écoles des recrues et des sous-officiers-trompettes. Il faut que l'expérience profite et que la préparation de la recrue soit telle, qu'à son entrée au bataillon elle représente une force active, intelligente, musicale, une force en un mot qui s'ajoute à d'autres forces dont l'ensemble produise un sérieux résultat de discipline militaire et de beauté musicale. A cette enseigne seule se justifie chez nous la raison d'être de la fanfare de bataillon. Lieutenant E. Lauber.

Beiträge zur Gefechtsausbildung des Mitrailleurs.

Nachfolgende Zeilen sollen als Ergänzung dienen zu den in Nr. 47 gelieferten Beiträgen eines Mitarbeiters. Sie sind bestimmt, bestehende Unklarheit auf diesem Gebiete zu heben und zum Nachdenken anzuregen. Es sei mir gestattet, auf folgende vier Punkte hinzuweisen.

1. Einschießen: Entschieden ist *grundsätzliches Einschießen auf einen Punkt mit ein oder mehreren Maschinengewehren auf jedes Ziel falsch*. Bei beweglichen Tiefenzielen, Kolonnenzielen, ist das Einschießen zum vornherein verurteilt. Hat der Maschinengewehrzug ein solches Ziel zu vernichten, so ist ein Schießen mit beiden Gewehren zusammen

mit 200 m Visierunterschied, mitten ins Ziel gehalten, wohl das Richtige. Bei der geringen Tiefenstreuung des Maschinengewehres muß bei Vernichtung solch beweglicher kompakten Ziele auf Vergrößerung der Tiefenstreuung gehalten werden: dies wird erreicht durch Aneinanderlegen der Geschößgarbe. Sitzt eine Garbe, so ist in der Regel die Wirkung so groß, daß das Ziel in kurzer Zeit vernichtet ist.

Nun aber gibt es bei uns auch Mitrailleurkompagnien, die *kennen grundsätzlich kein Einschießen auf einen Punkt mit mehreren Gewehren*. Das Einschießen auf einen Punkt ist sogar mit einem Gewehr verpönt.

Dieses extreme Schießverfahren ist entschieden auch falsch. Als Illustration diene folgendes Vorkommnis. Ich hatte in den verflossenen Monaten Gelegenheit, Mitrailleur-Offiziere bei der Arbeit zu sehen, die diese Ansicht vertraten. So wurde bei einer Gefechtsübung auf geschätzte Distanz 800 m auf liegende Schützen an Grashängen gleich mit Streifenfeuer begonnen und dies als erste Übung in unbekanntem Gelände. Die Ermittlung der Distanz sollte durch Abstreuen des ganzen Zieles gefunden werden mit der Begründung, irgendwo werde man im Zielabschnitt einen Aufschlag sehen und richtig — ein Geschöß ergab ein kleines Wölkchen. Nach diesem einzig beobachteten Aufschlag wurde das Visier korrigiert und mit Wirkungsschießen fortgefahren. Einschläge sah man keine. Nach längerem Schießen stellte sich heraus, daß man mit falschem Visier schoß. Resultat: Gegner wohlbehalten; eine Menge Munition verschossen; die Mannschaft entmutigt; die eigene Stellung verraten und durch langes Schießen dem feindlichen Feuer preisgegeben! *Dies ein Beispiel für die Unzulänglichkeit dieses Schießverfahrens.*

Je intensiver man sich mit dem Schießverfahren der Maschinengewehre beschäftigt, desto mehr Fragen zur Beantwortung tauchen auf. Unser Reglement gibt hierauf ungenügende Antworten und doch ist es sehr wichtig, daß sich jeder Mitrailleur-Offizier über die Fechtweise der Maschinengewehre klare Vorstellungen macht. Die Lösung auf dem Kampffelde suchen, können nur wenige. Und dies zu können, genügt für die Ausbildung seiner Untergebenen nicht. Dieselbe hat vor dem Kampfe zu geschehen; darum Erfordernis an jeden Vorgesetzten: klare Vorstellung und gründliches Wissen über das zu Instruierende. Wer über Schießverfahren mit Maschinengewehren, von kurzer, mittlerer und großer Distanz spricht und dabei unter mittlerer Distanz Entfernungen bis 1000 m versteht, erkennt die kriegsgemäße Verwendung der Maschinengewehre. Also vorab Klarheit der Begriffe! Entfernungen bis 500 m als kurze, bis 800 m als mittlere und über 800 m als große Distanz verstehen, heißt wohl der wirksamen Verwendung der Maschinengewehre im gegenwärtigen Kriege am nächsten kommen.

Ohne ein Freund der vielen Systeme zu sein, erlaube ich mir die Behauptung, *unser Schießverfahren mit Maschinengewehren krankt an all zu großer Eigenbrüderlei*.

Hier muß entschieden mehr System hinein kommen.

Das richtige Schießverfahren erachte ich in der Hauptsache in der Vereinigung der beiden extremen Arten und erlaube mir die Ansicht zu vertreten: